

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du 05 février 2024 à 18h30

Lieu : Salle du Conseil Municipal.

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq février à dix-huit heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Martine VOLLE WILD, maire.

Présents :

Mmes et MM Martine VOLLE WILD, Jean René GUERS, Myriam MOSCOVITCH, Mme MIGAYROU Marie Françoise, Henri NICOLE, Claudine VASSAS Monique GALET, Florence BOURRIER, Sébastien BERGER, Mme Sonia COMBES, Sandrine ECKART Nicolas MANGIN,

Absents : M. Manuel TEBAR

Procurations :

M Joël CORBIN, donne procuration à Mme VOLLE WILD Martine

M MANGIN Nicolas donne procuration à M GUERS Jean-René

Mme COMBES Sonia donne procuration à Mme MOSCOVITCH Myriam

Secrétaire de séance :

Mme Monique GALET est désignée secrétaire de séance.

Procès-verbal : Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Mme le Maire demande au Conseil Municipal, l'ajout à l'ordre du jour, des points suivants :

- INDEMNISATION D'UNE ADMINISTREE POUR DEGAT OCCASIONNE SUR SON VEHICULE SURVENU DANS UN PARKING COMMUNAL
- CREATION D'UNE DIVISION VOLUME

Le Conseil Municipal adopte la proposition, à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

1) BUDGET PRINCIPAL - M57 : OUVERTURE DE CREDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT, AVANT LE VOTE DU BUDGET
2) BUDGET DE L'EAU - M49 : OUVERTURE DE CREDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT, AVANT LE VOTE DU BUDGET
3) DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION DES AMIS DU CHEMIN DE SAINT GUILHEM
4) INDEMNISATION D'UNE ADMINISTREE POUR INCIDENT SURVENU DANS UN PARKING COMMUNAL
5) CREATION D'UNE DIVISION VOLUME
6) QUESTIONS DIVERSES

1) BUDGET PRINCIPAL - M57 : OUVERTURE DE CREDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT, AVANT LE VOTE DU BUDGET

Rapporteur : Mme le Maire

L'exécutif de la collectivité territoriale peut, jusqu'à l'adoption du budget (article L.1612-1 du CGCT) :

Engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du 1/4 des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'ouvrir les crédits d'investissement comme suit : **BUDGET PRINCIPAL**

COMPTES	CREDITS OUVERTS EN 2023	CREDITS A OUVRIR EN 2024
D 165	2000	500
D204	70000	17500
D21	53555	13388.75
D23		
D27		
TOTAL	125555	31388.75

Le Conseil Municipal, après délibération,

APPROUVE à l'unanimité les ouvertures de crédits proposées ci-dessus.

2) BUDGET DE L'EAU - M49 : OUVERTURE DE CREDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT, AVANT LE VOTE DU BUDGET

Rapporteur : Mme le Maire

L'exécutif de la collectivité territoriale peut, jusqu'à l'adoption du budget (article L.1612-1 du CGCT) :

Engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du 1/4 des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'ouvrir les crédits d'investissement comme suit : **BUDGET DE L'EAU M49**

COMPTES	CREDITS OUVERTS EN 2023	CREDITS A OUVRIR EN 2024
D 165		
D20		
D21	166 151.05	41 537.76
D23	550 000	137 500
D27		
TOTAL	716 151.05	179 037.76

Le Conseil Municipal, après délibération,

APPROUVE à l'unanimité les ouvertures de crédits proposées ci-dessus.

3) DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION DES AMIS DU CHEMIN DE SAINT GUILHEM

Rapporteur : M NICOLE Henri

Présentation de la demande de subvention pour l'année 2024, faite par l'association des Amis du Chemin de Saint Guilhem.

Mr Henri NICOLE se retire et ne prend pas part à la délibération

Après délibération, le conseil municipal décide d'octroyer une subvention de 150 € pour l'année 2024

Il autorise Mme le Maire à mandater cette dépense

4) INDEMNISATION D'UNE ADMINISTREE POUR INCIDENT SURVENU DANS UN PARKING COMMUNAL

Rapporteur : Mme le Maire :

Nous avons eu connaissance d'un incident survenu dans l'enceinte du parking communal du camping : Mme HALLEZ Corinne, lors de manœuvres de stationnement de son véhicule, sur ledit parking, a vu l'un des pneus, de sa voiture, être déchiré par le système de fixation au sol, des rondins de bois délimitant les emplacements. Après vérifications, et justificatifs fournis, étant avéré que la responsabilité de la commune est engagée, dans la mesure où la tige métallique de fixation n'était pas suffisamment enfoncée et donc dépassait, Mme HALLEZ, a demandé à être indemnisée, pour les frais qu'elle a engagés afin de remplacer le pneu, facture de 119 € à l'appui.

La responsabilité de la commune étant avérée, et le montant des frais étant inférieur à la franchise du contrat d'assurance souscrit par la commune, Mme le Maire demande au Conseil Municipal, l'autorisation de dédommager Mme HALLEZ à hauteur du préjudice subi, soit : 119 €

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

- D'indemniser Mme HALLEZ Corinne
- D'autoriser Mme le Maire à mandater la dépense d'un montant de 119 €

5) CREATION D'UNE DIVISION VOLUME

Rapporteur Mr GUER :

Dans le cadre de la régularisation cadastrale, d'un bâtiment situé à Rochebelle et appartenant à Mr BOYER Dominique, la commune est appelée à se prononcer sur la création d'une division volume, attendu que, le bâtiment est construit au-dessus d'un chemin communal, à Rochebelle.

Au regard de cette situation, Mr GUERS demande au conseil municipal, d'autoriser ladite division volume, sur l'emprise du chemin et du bâtiment de M. BOYER Dominique

Le conseil municipal, après délibération,

DECIDE

- D'autoriser la division volume
- D'autoriser Mme le Maire ou son représentant, à signer tous les documents afférents à ce dossier

6) QUESTIONS DIVERSES

6a) Composteur au cimetière

Rapporteur : Mme MIGAYROU

En collaboration avec le Syntoma, va prochainement, être mis en place au cimetière, une expérimentation de compostage. Une signalétique de tri, sera affichée, et expliquée aux habitants.

Un retour est fait sur les « arbres à sacs » qui sont trop souvent déchirés (chiens ...), et les incivilités liées aux encombrants déposés n'importe où, n'importe quand.

6-b) Chats errants, convention avec l'association « 30 millions d'amis ».

Rapporteur : Mme MIGAYROU

La mairie a été sollicitée afin de prendre en charge la stérilisation des chats dont le nombre dans certains quartiers, ne cesse d'augmenter. La concentration de ces animaux dans ces secteurs, est due, au fait que des personnes les nourrissent, mais aussi que certains propriétaires ne contrôlent pas la reproduction de leurs chats, et se laissent déborder. Le Conseil Municipal est d'accord pour dire que, ce n'est pas à la commune de financer la stérilisation d'animaux ayant des propriétaires. Par ailleurs, une convention avec l'association « 30 millions d'amis » sera signée, afin de prendre en charge quelques stérilisation, sous conditions.

A cette problématique, s'ajoute la question des chiens déambulant sans leurs maîtres, dans la commune, parce qu'ils se sont « échappés ». Mme le Maire témoigne sur le sujet, et rapporte qu'elle a dû, avec l'aide des gendarmes, attraper un chien, puis, faire appel à un service extérieur payant, afin de le placer, en attendant de retrouver son maître.

Des actions de sensibilisation, devront être menées, afin que chacun se responsabilise et notamment, les propriétaires de ces animaux, qui ont des obligations

6-c) Rencontre avec les habitants le 08 février 2024

Rapporteur : Mme MIGAYROU

Rencontre avec les habitants le 08 février 2024 à 18 heures, au Foyer des Campagnes, anciens et nouveaux, sont invités à faire connaissance.

6-d) Visite guidée de la commune avec Mme Léa Chaumont

Rapporteur : Mme MIGAYROU

Une visite guidée, de la commune, avait été organisée l'an dernier, par Mme Léa CHAUMONT. Le retour que les administrés en ont fait, est que, malgré l'intérêt que cela suscite, le prix demandé pour participer, est trop cher. Nous rapporterons ce constat à Mme CHAUMONT qui était en demande d'informations.

6-d) Remerciements

Rapporteur Mme Le Maire

L'association intercommunale de chasse, remercie la commune d'Avèze, pour la subvention qui lui a été allouée.

6-e) Galette des rois et Conseil Municipal des enfants
Rapporteur Mme MOSCOVITCH

Rendez-vous au Foyer des Campagnes le 14 février à 14heures, pour partager un moment convivial, au tour de la traditionnelle Galette des Rois, offerte aux Avèzols, de plus de 60 ans.

C'est parti pour le premier Conseil Municipal des enfants : Jeudi 08 février 2024.

Un tableau avec les dates de travail a été établi avec les enseignants.

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30

Mme la secrétaire de séance
Monique GALET

Mme le Maire
Martine VOLLE WILD

